Le 11 février 2010 (récupéré sur le forum FULMEDICO)

Bonjour à tous,

J'ai été comme beaucoup d'entre vous choqué par les déclarations de Christian Saout.

Outre le fait qu'elles sont inutilement blessantes pour les médecins libéraux, elles témoignent d'une grave méconnaissance du processus d'informatisation de la santé pour un responsable médico-social de ce niveau.

Rappel des faits:

Les ordonnances Juppé d'avril 1996 comportaient, dans leur première rédaction, deux dispositions visant spécifiquement les médecins libéraux :

- Une taxation destinée à réduire le déficit de l'assurance maladie sous forme d'une forte augmentation de leurs cotisations d'allocation familiale (en moyenne + 8000 Fr pour un médecin secteur 1 et 13 000 F pour un médecin secteur 2).
- Une taxation des feuilles de soins papier destinée à imposer la production de FSE.

MG France étant à l'époque le seul syndicat médical qui maintenait des relations avec le gouvernement d'Alain Juppé, votre serviteur a obtenu par négociation directe avec le premier Ministre que ces deux dispositions soient assouplies ou supprimées :

- La surtaxation des cotisations allocations familiales des médecins serait reversée à un fond spécial le FORMMEL qui permettrait essentiellement de leur reverser cette somme sous forme d'aide à l'informatisation (9000 Fr).
- La suppression de la taxation des feuilles de soins papier.

Pour percevoir cette « prime » de 9000 Fr, les médecins devaient s'engager à télétransmettre dans un délai de temps fixé à quelques mois sous peine de rendre les 9000 Fr au FORMMEL. Et c'est ce qui fut fait par l'immense majorité des « bénéficiaires », à l'exception de

quelques petits malins qui ayant perçu la prime sont partis en retraite juste avant l'expiration du délais pour la télétransmission (nous les avons défendus malgré tout et obtenu qu'ils soient exonérés de sa restitution...).

De sorte que les déclarations de Christian Saout sont doublement fausses :

- 1. La « prime » que certains médecins ont perçu n'était pas une aide bienveillante de la collectivité et donc des patients qu'il prétend représenter mais la simple restitution de leur argent.
- 2. Les médecins qui ont perçu cette prime l'ont TOUS utilisé pour l'informatisation de leur cabinet médical dans une fonctionnalité permettant l'émission de FSE.

A l'époque l'ensemble des syndicats médicaux hormis MG France avaient mené une violente campagne anti télétransmission et donc anti « prime ». Un certain nombre de médecins ayant suivi leurs consignes syndicales ont refusé initialement cette aide, à tort de mon point de vue car quand ils se sont ravisés, la source du FORMMEL étant tarie, ils se sont informatisés entièrement à leurs frais...

Aujourd'hui, on peut reprocher beaucoup de choses aux réfractaires à la télétransmission sauf celle d'avoir mal utilisé une prime qu'ils n'ont, par définition, pas perçue.

Richard BOUTON
Président fondateur MG France